

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS -
 Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme
 TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH -
 Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL
 HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE
 - M. OUAZANA
Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)
Membres absents : Mme BERNARD - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)

OBJET DE LA DELIBERATION

Classement d'une voie et déclassement d'emprises foncières du domaine public communal - Engagement des formalités administratives préalables

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement de voirie du quartier de l'ancien hôpital militaire Hyacinthe Vincent, de la politique active en faveur de l'habitat, et de la restructuration du marché de gros, la Ville envisage de procéder au classement d'une voie et au déclassement d'emprises foncières du domaine public communal.

La création d'une voie nouvelle, reliant les rues du Stade et Docteur Schmitt, a réorganisé les flux de circulation du quartier de l'ancien hôpital militaire Hyacinthe Vincent. A la suite de l'ouverture de la rue Angélique Ducoudray, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au classement de cette voie dans le domaine public communal.

Par ailleurs, la Ville souhaite favoriser la construction de logements à loyer modéré, en cédant notamment des emprises foncières. Dans ce cadre, il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public, d'un tènement à usage de parking et d'espaces verts, situé 32-38, rue Chevreul, cadastré section CV n^{os} 397, 479, 480 et 481, d'une superficie totale de 1 142 m².

Enfin, il apparaît nécessaire, dans le cadre de la restructuration du marché de gros, de procéder à la redéfinition d'emprises foncières afin d'améliorer les conditions d'exploitation de deux entreprises. Il est donc proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement du domaine public, de deux emprises foncières, situées rues de Skopje et Docteur Stein, d'une superficie totale d'environ 4 150 m², en vue de procéder à leur cession.

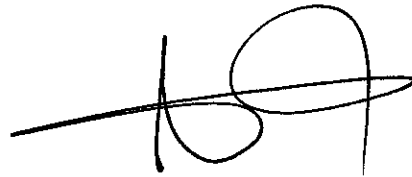
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'engagement des formalités administratives préalables au classement dans le domaine public, de la rue Angélique Ducoudray et au déclassement, d'une part, de quatre parcelles de terrain situées 32-38, rue Chevreul, cadastrées section CV n^{os} 397, 479, 480 et 481, d'une superficie totale de 1 142 m², d'autre part, de deux emprises foncières situées rues de Skopje et Docteur Stein, d'une superficie totale d'environ 4 150 m², telles que représentées sur les plans joints au rapport ;

2 - m'autoriser à signer, tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,




Alain MILLOT

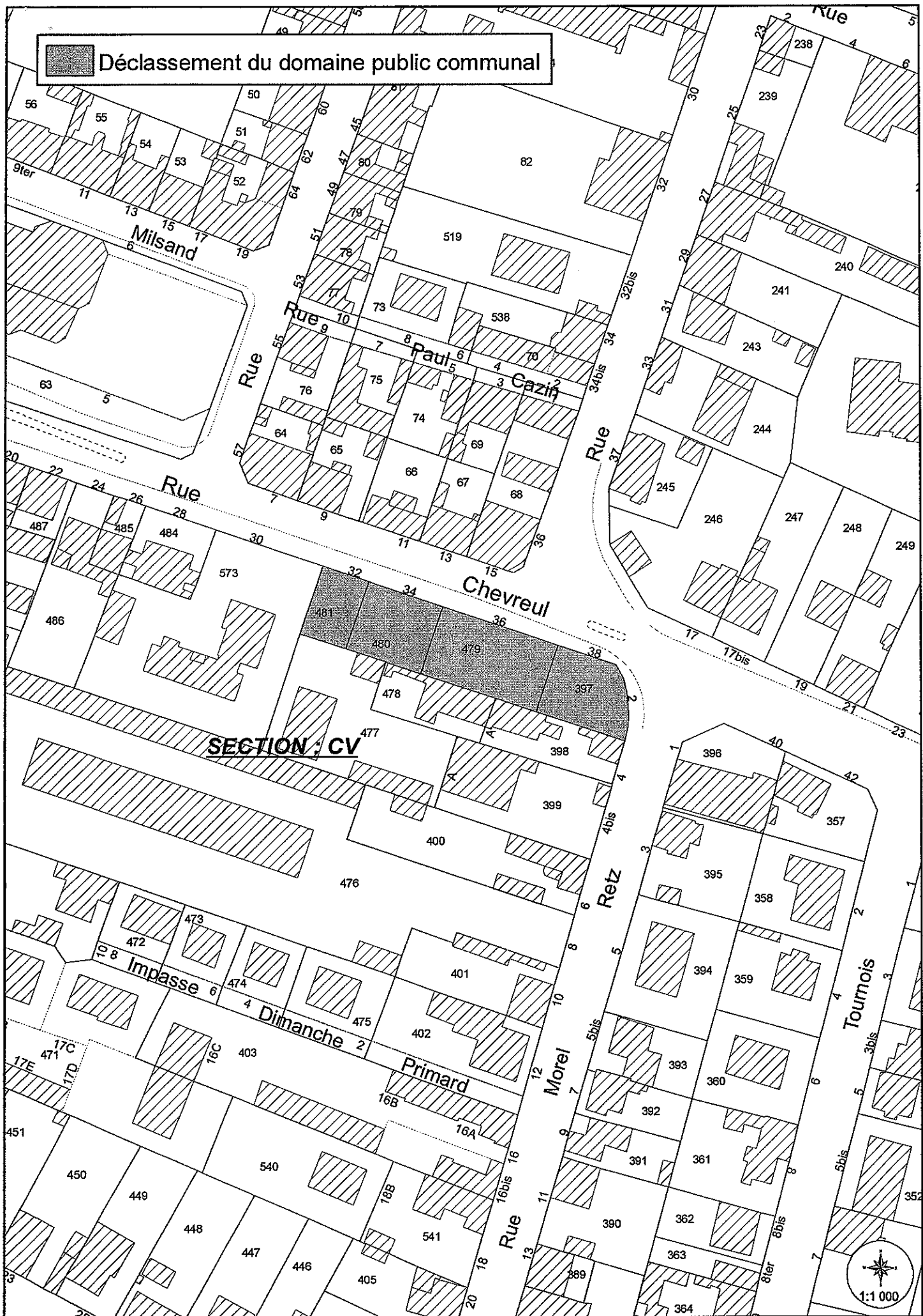
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :


02 AVR. 2009



PUBLIÉ LE 08/04/09

 Déclassement du domaine public communal



 Déclassement du domaine public communal

SECTION : AK

